

CHEZ VOUS

En sus de la pétition collective contre l’antenne 5G à La Ville-Agan, des riverains réclament une réforme des lois Élan et Littoral sur la plateforme de pétitions de l’Assemblée nationale.



PLÉRIN

Antenne 5G : une nouvelle pétition a été lancée

En mai dernier, les riverains de la Ville-Agan, à Plérin, apprenaient via un article du Télégramme le projet d’implantation d’une antenne 5G près de leurs habitations. Après formation d’un collectif et une pétition sur change.org, une nouvelle a été déposée, sur la plateforme de l’Assemblée nationale.

● Depuis la prise de connaissance du projet d’installation d’un

pylône de 32 mètres, dédié à la téléphonie 5G par Bouygues Telecom, les riverains de la Ville-Agan se sont formés en collectif et ont lancé la pétition « Non à l’installation d’un pylône 5G près des résidences rue de la Ville-Agan », sur change.org. Celle-ci a récolté, en date du 7 août, pas moins de 1 149 signatures. De quoi, peut-être, reconforter le jeune couple (1) le plus touché par l’équipement censé se dresser à quelques pas des fenêtres de leur maison, qu’ils viennent de finir de rénover.

Bouygues Telecom s’appuie sur la loi

Même s’ils ont l’appui de la mairie, qui entend présenter à l’opérateur d’autres terrains possibles pour le pylône, début septembre, Steeven et Jessica ne sont pas rassurés. Au mois de juillet, un reportage de TF1, portant sur le projet, a laissé entrevoir la position de Bouygues Telecom.

Si l’entreprise « souhaite travailler en concertation », elle y a rappelé que la loi Littoral « impose une installation à moins de 30 mètres des habitations ». En réaction, Steeven a décidé de lancer une nouvelle pétition, cette fois sur la plateforme de l’Assemblée nationale (2).

Pour une réforme urgente

Celui-ci y réclame une « réforme urgente des lois Élan et Littoral ». Dans ses objectifs : la restauration du pouvoir des maires dans le processus de décision, et d’un accord préalable avant implantation d’une antenne à moins de 300 m des habitations, l’obligation d’une enquête publique et un moratoire immédiat sur les projets à moins de 300 mètres des habitations.

(1) Actuellement absent, nous n’avons pu le contacter.

(2) petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-3356